

I.T.E.P. « Jeanne Chevillotte »

Président de la Commission de suivi et d'orientation : Marc DIEMUNSCH
Directeur : Claude GUITTIN



Direction et Unité enfants
4 rue de Poissy
78130 LES MUREAUX
Tél. : 01 34 92 45 90
Fax. : 01 34 92 45 94
secretariatdirection.itep@seay.asso.fr



Unité adolescents
9 place des Pénitents
78250 MEULAN
Tél : 01 34 92 61 90
Fax : 01 30 99 56 30
secretariat.itepado@seay.asso.fr



Internat unité adolescents

7 rue de Poissy
78130 LES MUREAUX

ACCUEIL

Pour des enfants (de 3 à 12 ans) et des adolescents (de 12 à 18 ans), garçons ou filles, d'intelligence normale, présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'orientation dans l'établissement se fait par notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie (C.D.A.) de la M.D.P.H.

Unité enfants

- 30 enfants accompagnés au Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) - 210 jours d'ouverture
- 9 enfants accueillis en journée au semi-internat avec une classe spécialisée installée dans un groupe scolaire primaire, l'école Pierre Brossolette aux Mureaux – 190 jours d'ouverture
- 15 enfants accueillis en Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) – 210 jours d'ouverture

Unité adolescents

- 20 adolescents accompagnés en externat, avec possibilité d'accueil en internat séquentiel pour 8 d'entre eux. – 210 jours d'ouverture

AGRÉMENT et FINANCEMENT

- L'établissement est contrôlé et tarifé par l'ARS Ile de France
- Financement par les caisses d'Assurance Maladie
- Convention avec l'Education Nationale pour la classe intégrée du semi-internat des Mureaux

MISSIONS PRINCIPALES

Le projet thérapeutique de l'établissement est fondé sur le triptyque: éducation, pédagogie et soin. Pour chaque enfant ou adolescent, en référence à son projet individualisé, dans une dialectique permanente entre les approches individuelles et collectives, se crée un cadre dans lequel il peut puiser de quoi se construire. La famille est systématiquement associée au projet individuel de prise en charge de son enfant / adolescent selon les modalités propres à chacune des modalités d'accueil ou d'accompagnement de l'établissement.